



La Lipe est une **Liste Indépendante des Parents d'Elèves** présente à Courbevoie depuis 14 ans, et au sein de Logie depuis 9 ans maintenant. L'association a trouvé sa place au sein de l'école pour y devenir l'association majoritaire depuis 6 ans.

Ayant des membres présents dans tous les niveaux de classes de l'école, notre rôle est de relayer les préoccupations des parents et de travailler de manière constructive aussi bien avec Mme Labbé, la directrice de l'école, que les autres membres de l'environnement scolaire de nos enfants : les enseignants, le personnel de l'école, la Mairie, le VAL, l'académie...

Pour cette nouvelle année scolaire qui démarre, la Lipe souhaite une bonne rentrée à vos enfants et vous délivre quelques informations qui pourraient vous intéresser.

## LES HORAIRES

### HORAIRES DU MATIN :

Garderie du matin : entre 8h et 8h20.

Entrée des élèves dans l'école: entre 8h20 et 8h30.

A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

### HORAIRES DE SORTIES POSSIBLES :

Pour le lundi, mardi et jeudi :

- ✓ à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine, avec un retour entre 13h20 et 13h30
- ✓ à 16h30 après la classe
- ✓ entre 18h00 et 18h45 pendant la garderie du soir

Pour le mercredi :

- ✓ à partir de 11h30 après la classe et au plus tard, jusqu'à 12h30 durant la garderie pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi
- ✓ à partir de 17h le soir après l'accueil de loisir et jusqu'à 18h45

Pour le vendredi :

- ✓ à 11h30 après la classe
- ✓ à 13h30 après la cantine
- ✓ à partir de 16h30 après les NAPs et jusqu'à 18h45



La garderie du matin est gratuite. Cependant, pour en bénéficier, même occasionnellement, il est indispensable que votre enfant y soit inscrit (inscription possible jusqu'à fin Septembre sur « Courbevoie chez moi »)



Les retards des parents, qui viennent chercher leurs enfants après 18h45, sont susceptibles d'être facturés d'une pénalité de 10 € par le VAL.

## LES CLASSES



- ✓ 3 CP (Mme Douchet, Mme Benier-Pages, Mr Moutawakil)
- ✓ 2 CE1 (Mme Pouliquen, Mme Brême)
- ✓ 1 CE1/CE2 (Mme Gaillard)
- ✓ 2 CE2 (Mme Lepage, Mme Beauruel)
- ✓ 2 CM1 (Mme Debisschop, Mme Signoret)
- ✓ 2 CM2 (Mme Lafaurie, Mme Gawlikowski)
- ✓ 1 CM1/CM2 (Mme Mouyal)

Accompagnés d'un coordinateur ULIS, Mr Petit

### LES VACANCES SCOLAIRES



**Vacances de la Toussaint** : du vendredi 18 octobre au soir au lundi 4 novembre matin  
**Vacances de Noël** : du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin  
**Vacances d'hiver** : du vendredi 7 février au soir au lundi 24 février au matin  
**Vacances de printemps** : du vendredi 3 avril au soir au lundi 20 avril au matin  
**Pont de l'ascension** : les cours ne seront pas assurés le vendredi 22 Mai  
**Lundi de la Pentecôte** : les cours ne seront pas assurés le lundi 1<sup>er</sup> Juin  
**Fin des cours** : vendredi 3 juillet au soir

### LES OBJETS INTERDITS

#### SUR LE TEMPS EDUCATION NATIONALE :

- ✓ Les objets contondants ou tranchants,
- ✓ Les briquets ou allumettes,
- ✓ Les téléphones mobiles, qui seront confisqués,
- ✓ Les bonbons, également interdits sauf pour les fêtes et, dans ce cas, distribués par les enseignants,
- ✓ L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école,
- ✓ Les bijoux et les écharpes, fortement déconseillés pour raison de sécurité,
- ✓ Certains jeux, cordes à sauter, élastiques et autres, susceptibles d'être détournés de leur usage récréatif, qui seront confisqués dans ce cas.

#### SUR LE TEMPS VAL :

Tous les jouets extérieurs à l'école sont interdits.



### L'ASSURANCE SCOLAIRE

#### Pourquoi est-elle obligatoire ?

L'assurance scolaire n'est pas exigée pour les activités obligatoires mais elle sera exigée pour les activités facultatives organisées par l'établissement : visite d'un musée, séjour linguistique, classes de découverte et toute sortie facultative en général. Elle est aussi nécessaire pour l'enfant qui fréquente la cantine et pour les activités périscolaires. C'est pour cela qu'elle nous est réclamée à chaque rentrée scolaire.

#### Que garantit-elle ?

- Les dommages causés par l'enfant : c'est la garantie « responsabilité civile », très souvent incluse dans les contrats d'assurance « multirisques - habitation ».
- Les dommages subis par l'enfant pour lequel l'établissement ou le personnel ne peut être mis en cause (exemples : l'enfant chute seul ; l'enfant a été blessé mais le « coupable » est inconnu ; l'enfant reçoit des pierres chutant d'une falaise...) : c'est la garantie « individuelle accident ». Les assurances « individuelle accident » ont souvent plusieurs niveaux de garantie. Le plus basique (généralement appelée assurance scolaire) est la couverture du trajet « école – domicile » et « sortie scolaire », les plus complètes (généralement appelée assurance extra-scolaire) offrent une protection 24h/24, quelle que soit l'activité (sport, loisir, vacances...) et le lieu géographique. Certains contrats personnels (garantie individuelle accidents ou garantie des accidents de la vie par exemple) peuvent, par ailleurs, aussi garantir les accidents corporels subis par l'enfant.

**NOTE:** Les assurances scolaires peuvent proposer, en plus de la responsabilité civile et de l'individuelle accident, des clauses plus spécifiques : vol ou perte de cartable, casse des lunettes, aide scolaire pendant l'hospitalisation, qui ne sont aucunement obligatoires.

Pour appeler  
l'école :

01 71 05 78 55  
01 71 05 78 57

## LES MENUS DE LA CANTINE

Consultez les menus sur le  
panneau de l'école ou avec  
l'application gratuite  
« Bon'App »

bon'App



## LE BLOG DE L'ÉCOLE

<http://blog.crdp-versailles.fr/ecolelogie/>

Vous pourrez y accéder avec le mot de  
passe qui vous sera communiqué dans  
les fiches de renseignement.



## LE BLOG DU VAL LOGIE

<http://vallogie.e-monsite.com/>

Vous pourrez suivre les activités  
de vos enfants tout au long de  
leur temps VAL (NAPs et centre  
aéré du mercredi après-midi).

## Fournitures scolaires

N°1 des fournitures scolaires  
en ligne



*nous, on est cap !*

Grâce à la LIPE, bénéficiez de la livraison gratuite

Avec le code **19RJ1E1** sur [www.rentreediscount.com](http://www.rentreediscount.com)

## Étiquettes pour vêtements et fournitures

Pour marquer les affaires de vos enfants, la LIPE vous permet de bénéficier chez A-qui-S de :

- 5% de réduction dès le 1<sup>er</sup> produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6<sup>ème</sup> produit commandé

Avec le code **COU1318** sur [www.a-qui-s.fr](http://www.a-qui-s.fr)



### LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

En maternelle et élémentaire, le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les parents membres des associations de parents d'élèves peuvent servir de lien entre les parents de tous les élèves de l'école et les membres de l'école (enseignants, directrice et personnels de l'école), le VAL pour les temps périscolaires (NAP, cantine, mercredi, garderies, vacances, etc ...), mais aussi la Mairie de Courbevoie.

**Pour l'année scolaire 2019-2020, les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées le vendredi 11 octobre 2019.**

### QUI SOMMES-NOUS ?



Une association indépendante,  
apolitique, à l'écoute des parents, au  
service de nos enfants



Nos valeurs : écoute, ouverture,  
implication, information, indépendance



Créée il y a 14 ans à Courbevoie, La Lipe est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance.

Si vous avez envie de vous investir, selon vos disponibilités, dans la vie de l'école de votre enfant, et si vous souhaitez partager vos idées, alors rejoignez-nous !

Si au cours de l'année vous souhaitez recevoir ou continuer à recevoir des informations de notre part, **pensez à indiquer de façon lisible votre adresse email dans les fiches de renseignements.**

*La Lipe vous garantit ne faire aucune utilisation de votre adresse autre que la délivrance d'informations ponctuelles pouvant concerner vos enfants, ou vous en tant que parents.*

Une liste de parents indépendante présente dans 17 établissements de Courbevoie, de la maternelle au lycée : Alphonse Daudet • Les Ajoncs • Les Genêts • Molière • Les Vanettes • Sonia Delaunay • Jean Mermoz • Alphonse de Lamartine • Anatole France • André Malraux • Logie • Rouget de Lisle • Collège Alfred de Vigny • Collège Georges Pompidou • Collège Les Bruyères • Lycée Lucie Aubrac • Lycée Paul Lapie